

M. Piana  
v.i.  
n.

o.713.361 - WD/ot  
o.742.53

Le 28 juillet 1965

cla pmu

Planification familiale et Contrôle des naissances

I.

A titre de remarque liminaire on peut relever que ces deux têtes de chapitre ne se recouvrent pas nécessairement.

La planification familiale peut être envisagée sans faire appel au contrôle des naissances en tant que système officiellement établi. Exemple: le Gouvernement tunisien, sauf erreur, pratiquerait une politique démographique sur la base de primes ou d'allocations familiales jusqu'à un nombre limité d'enfants. Au-delà du chiffre fixé (4?), les allocations seraient dégressives.

Le contrôle des naissances pose une question de principe éthique, met en cause la science, la technique, la production industrielle et soulève en outre un important problème d'application pratique: celui de fournir aux populations illettrées des moniteurs ou monitrices sans lesquels tout effort risquerait de demeurer vain.

Un titre tel que Limitation des naissances préjugerait peut-être moins des moyens.

II.

Il ressort des actes consultés que plusieurs des organes et organismes des Nations Unies en tout cas ont été saisis de la question.

Mais si beaucoup d'avis concordent pour signaler la gravité du problème de la surpopulation dans certaines régions du monde, c'est-à-dire un état de déséquilibre entre croissance démographique et développement économique, il n'y a pas accord sur le point de savoir à qui revient, sur le plan international, la compétence d'agir.



D'une façon générale la tendance paraît être d'admettre que la décision appartient aux Gouvernements respectifs des pays intéressés et que des conseils ne peuvent y être donnés et à plus forte raison une action pratique mise en oeuvre, que sur leur demande.

## 1. Organisation mondiale de la santé.

En 1962 le Directeur général de l'OMS a présenté au 4e Congrès mondial de la Fertilité et de la Stérilité, Rio de Janeiro, sur invitation de l'Association internationale de la Fertilité, un exposé sur les recherches en matière de reproduction humaine.

En 1963 l'OMS a réuni à Genève un groupe scientifique des recherches sur la biologie de la reproduction humaine dont le rapport a paru en 1964 (OMS, Rapp.techn. 280).

Selon le document de l'OMS, réf. A 18/P et B/4, p.21, annexe B, le Gouvernement des Etats-Unis aurait versé pour 1964 une contribution spéciale pour ce programme de recherches médicales et biologiques de l'OMS.

Le 21 mai 1965 la 18e Assemblée mondiale de la Santé a adopté une Résolution (doc. WHA 18.49) dont les considérants finaux sont les suivants: "Reconnaissant qu'il n'entre pas dans les responsabilités de l'OMS de soutenir ou de promouvoir une politique démographique quelconque et notant l'insuffisance des connaissances scientifiques en ce qui concerne la biologie de la reproduction humaine et les aspects médicaux de la régulation de la fécondité, approuve etc...". En substance cette résolution invite le Directeur général à poursuivre ses programmes dans les domaines des études et des services consultatifs, à l'exclusion de toute activité opérationnelle.

## 2. Bureau d'Assistance Technique.

L'Inde, dont la population augmente de plus de dix millions de personnes par an et qui s'efforce depuis 1952 d'en réduire le taux de croissance, a officiellement sollicité l'intervention des Nations Unies.

Chargé de donner suite à cette demande le TAB a délégué au début de 1965 pour deux mois en Inde une Commission de 6 experts de renommée scientifique internationale. Le Secrétariat des Nations Unies a déclaré à ce propos dans un communiqué de presse, paru le 21 février 1965 dans le New York Times: "The mission is the first comprehensive effort by the U.N. to give assistance in the family-planning



field." Toutefois, ladite Commission a été envoyée sans autorisation préalable du Comité de l'Assistance Technique (Lettre de notre Observateur du 16.4.1965).

Interrogé par notre Observateur permanent à New York, M. David Owen, Directeur du TAB, s'est déclaré pleinement conscient des difficultés qu'un tel programme pourrait susciter dans les différents milieux qui demeurent hostiles à toute propagande en faveur de la limitation des naissances, mais a ajouté qu'il y a des circonstances où il convient de prendre certains risques. (Lettre de notre Observateur à New York du 26.2.1965; voir aussi note de M. Hegner du 9.6.1965).

Selon des voyageurs ayant récemment visité l'Inde, un projet indien, onéreux (2 millions de \$ ?) notamment de fabrication de pilules anticonceptionnelles serait en cours d'exécution dans le pays ou même déjà achevé.

### 3. Commission de la population (ECOSOC).

- a) Un rapport de cette Commission devait être soumis au Conseil Economique et Social à sa présente session de juin à Genève, mais jusqu'ici aucun document (décision relative audit rapport) ne nous a été communiqué. Selon la lettre de notre Observateur à New York du 16 avril 1965, la question de la planification familiale est évoquée comme suit dans le rapport dont il s'agit: "Cette assistance devrait porter sur tous les aspects des questions démographiques, notamment sur l'élaboration et l'exécution de programmes de planification de la famille et autres mesures de politique démographique à condition que cette assistance ne contrevienne pas aux dispositions adoptées par ailleurs par les Nations Unies." Notre Observateur relève que la dernière partie de cette phrase, ajoutée à la demande de la France, rend la résolution inopérante car ni l'Assemblée générale des Nations Unies ni l'ECOSOC n'ont autorisé le Secrétariat à entreprendre quelque chose en cette affaire.
- b) Une deuxième Conférence mondiale de la Population aura lieu à Belgrade du 30 août au 10 septembre 1965. (La première a eu lieu à Rome en 1954). La question de la planification familiale est inscrite à son ordre du jour "in recognition of the considerable increase in interest in the scientific aspects of the subject and the fact that a number of Governments have instituted programmes for making Knowledge and means of family planning available to the people." ("Press release" SOC/3377 du 23.6.1965).



4. Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.

Le Conseil du FISE a été saisi de la question à la demande des Etats-Unis. Un débat a eu lieu à la session de juin 1965 à New York. Or cette question pourrait bien être dans le cadre particulier de l'UNICEF, selon plusieurs Délégations, non pas de prendre position sur le fonds, mais s'il appartient ou non à l'UNICEF d'entrer en matière. Beaucoup d'avis ont été émis, mais le Conseil n'a pas conclu: il a été décidé d'inscrire la question à l'ordre du jour de la session de 1966 et l'Administration a été chargée de préparer un document. (Rapport de la Délégation suisse à la session de l'UNICEF tenue à New York en juin 1965, du 29 juin 1965, et documents annexés).

5. Commission Sociale; Commission des Droits de l'Homme; Commission de la Condition de la Femme; Groupe d'Experts

désignés par le Secrétaire général des Nations Unies pour l'étude de "Community Development and National Development".

Le Service de l'Information de l'Office européen des Nations Unies, auprès duquel nous avons effectué des recherches à Genève, pense que les Commissions précitées pourraient aussi avoir examiné la question: Toutefois, il n'a pas été possible à ce jour d'en trouver trace dans les actes à disposition.

6. Assemblée <sup>générale</sup> des Nations Unies.

Il ressort de la citation rapportée sous chiffre 3 ci-dessus que l'Assemblée n'a encore pris aucune décision, du moins positive. (Lettre de notre Observateur à New York du 16.4.1965).

III.

Position des Gouvernements.

- A. Il résulte de toute la documentation dont nous avons pris connaissance que c'est au Gouvernement des Etats-Unis que la question doit d'être aujourd'hui si largement débattue. L'insistance du Gouvernement américain en faveur de la planification familiale par le contrôle des naissances - qui représente un revirement récent de sa politique en la matière - serait due à la crainte que la surpopulation dans les pays en voie de développement serve la cause de l'expansion du communisme.



Les Etats-Unis sont suivis principalement par le Royaume-Uni qui partagerait les craintes américaines et la Suède. (Lettre de notre Observateur du 16.4.1965 déjà mentionnée et note de M. Hegner du 9.6.1965 également déjà citée).

- B. Un second groupe d'Etats en faveur de la planification familiale est constitué par divers pays d'Asie ou d'Afrique en voie de développement pour lesquels ce problème de réduction du taux démographique est primordial: Inde, République Arabe Unie, Tunisie, Ghana, etc.
- C. En tête des opposants on trouve la France suivie par la Belgique, l'Autriche, les Pays-Bas, etc. Les raisons que ces Etats invoquent sont autant d'ordre scientifique que psychologique et moral. Leurs arguments pourraient trouver un écho, en particulier auprès de pays à majorité catholique. L'Amérique latine toutefois paraît divisée: certaines Républiques s'aligneraient sur les Etats-Unis.

L'URSS et l'Ukraine se rangent du même côté mais en ne considérant le problème que sous leur angle national propre: l'économie russe est en progrès depuis que la population s'est accrue et cette croissance peut continuer encore.

#### IV:

##### Principaux documents.

- Déclaration du Président Johnson, début 1965 (extrait de presse reçu de notre Observateur à New York)
- Communiqué des Nations Unies relatif à la requête de l'Inde (annexe lettre de New York du 26.2.1965)
- Déclaration du Chef de la Délégation soviétique (dossier UNICEF, o.742.53)
- Documents E/ICEF/SR 326 et 327 (UNICEF)
- Documents A18/P et B/4 et Min/17 (OMS)
- Documents E/3895/rev. 1 et add.1., E/4019, E/4025, E/4061, E/cn.g/185 et Résolutions 933c et 1048 (ECOSOC)
- Résolution 1838 (Assemblée générale)
- Lettre de Notre Observateur permanent des 26.2.65 (C.a.5.II-TI/vw), 16.4.65 (F.g.l.-DA/mc) et 4.6.65
- Rapport de la Délégation suisse à la session de l'UNICEF, du 29.6.65
- "La Surpopulation" ouvrage de Gaston Bouthoul (Petite Bibliothèque Payot, No 61)